

Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains

Programme d'actions Secteur « Les Plateaux du Sud-Ouest »

2019-2023



**Version du
15 novembre 2018**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
A. LES ENJEUX GLOBAUX SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE	7
1. Une forte urbanisation dans un territoire très diversifié.....	7
2. Une agriculture périurbaine diversifiée avec des exploitations spécialisées qui contribuent à structurer l'armature verte de l'agglomération.....	8
a. Les terres et les exploitations agricoles subissent une forte pression foncière	8
b. Des grandes cultures dominantes	9
c. De fortes disparités entre l'est et l'ouest de l'agglomération	10
d. Des opérateurs économiques incontournables à l'est	10
e. Une nécessaire adaptation de l'agriculture au changement climatique	10
f. Les captages de l'est principalement caractérisés par des enjeux nitrates, alors que les ruisseaux sont surtout contaminés par des pesticides.....	10
g. Une mosaïque de milieux naturels à préserver.....	12
B. ANALYSE DES ATOUTS FAIBLESSES OPPORTUNITÉS MENACES DU TERRITOIRE.....	13
C. LES PRINCIPES DU NOUVEAU PROGRAMME	14
1. Poursuite de la dynamique	14
2. Renforcement de certains éléments	14
3. Articulation avec les politiques métropolitaines.....	14
4. Adaptation du dispositif à de nouveaux projets	14
5. Le règlement d'application	14
a. Éligibilité.....	14
Localisation	14
Engagement en agro-écologie	15
Respect des principes du développement durable	15
b. Subvention	15
c. Articulation avec les départements voisins	15
D. GOUVERNANCE	16
1. Consolider une culture commune acquise pendant le précédent programme en associant les partenaires à l'étude des dossiers.....	16
2. Un comité de pilotage composé d'élus métropolitains	16
3. Un comité métropolitain d'orientation agricole associant les élus agricoles.....	16
4. Les groupes territoriaux.....	16
E. LES ENJEUX DU SECTEUR DES PLATEAUX ARBORICOLES : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LA VALORISATION DE L'ESPACE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES SOCIÉTALES (ALIMENTATION, SANTÉ,...)	17
F. LES OBJECTIFS ET LES FICHES ACTIONS	17
Orientation n° 1 : Pérenniser la destination agricole du foncier	18
Orientation n° 2 : Renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice	19
Orientation n° 3 : Encourager le renouvellement des exploitations et favoriser la transmission des bâtiments.....	20
Orientation n° 4 : Préserver et restaurer les continuités écologiques	21
Orientation n° 5 : Renforcer le lien entre la ville et la campagne, les citadins et les agriculteurs.....	22

Avant-propos

La loi n°2005-157 de Développement des Territoires Ruraux de février 2005 a confié aux conseils départementaux la compétence de protection des espaces naturels et agricoles périurbains. Cette compétence comprend deux outils complémentaires : la définition de périmètres de protection et d'intervention complétée d'un programme d'actions visant à dynamiser l'agriculture locale tout en valorisant les espaces naturels et les paysages. Instaurés sur les zones A (agricoles) et N (naturelles) des documents d'urbanisme, les PENAP s'imposent aux plans locaux d'urbanisme (PLU) et aux Schémas de cohérence (SCoT) lors de leurs révisions. De plus, un droit de préemption PENAP renforce cette compétence.

À l'échelle de l'ancien département du Rhône, le premier territoire retenu a été celui du SCoT de l'agglomération lyonnaise. Il était, en effet, le plus fragilisé par la pression urbaine s'exerçant sur les espaces agricoles et naturels : fragmentation des espaces, sièges d'exploitation directement au sein du tissu urbain, contraintes d'exploitations accrues.... Aussi dès 2007, une importante concertation a été mise en place dans l'objectif de définir, sur 6 secteurs homogènes, des orientations stratégiques pour définir les périmètres de protection ainsi que les enjeux et le programme d'action associé. Cette démarche a abouti en 2014 : sur le territoire du SCoT, les PENAP concernent 51 communes pour un total de 12 653 ha. Plus particulièrement sur le territoire de la métropole, 9 117 ha se répartissent sur 44 communes. 3 communes supplémentaires sont en cours d'approbation de l'extension du périmètre PENAP et 2 autres ont demandé une réflexion pour étendre le périmètre sur leur commune. Après leur mise en place, ces périmètres ne peuvent être réduits que par décret interministériel..

En accompagnement, un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural et de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains de l'agglomération lyonnaise, élaboré de manière partenarial, a été adopté pour la période 2010-2016. Pour répondre aux enjeux du territoire, il se déclinait en 11 actions autour de trois axes stratégiques :

- créer des conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable (maintenir et renouveler la population agricole, maintenir une diversité de productions alimentaire et non alimentaire, assurer des débouchés rémunérateurs, répondre aux besoins de la population en produits locaux sains et respectant l'environnement et de produits issus de l'agriculture biologique...)
- gérer et améliorer les liens entre l'urbain, le périurbain et le rural (améliorer la cohabitation entre les riverains des exploitations agricoles et les agriculteurs, créer du lien social entre les différents contextes : urbain, périurbain et rural, et ceux qui y vivent et ceux qui y travaillent, améliorer les conditions de circulation des engins agricoles sur les voiries de l'agglomération...)
- participer à la qualité des espaces agricoles et naturels ainsi que des ressources en préservant la biodiversité et les paysages, la qualité de l'eau et gérer les risques (participer à la préservation des continuités écologiques, protéger la biodiversité et les paysages agricoles diversifiés, préserver la ressource en eau en qualité et en quantité, lutter contre les phénomènes d'érosion...).

Sur les 121 projets présentés sur la durée du programme, 92 ont été financés pour un montant total de 3 202 713 €. – pour en savoir plus : <http://www.agri-lyonnaise.top/bilan-du-psader-penap-2010-2016>

Après une phase de concertation qui s'est étendue de 2016 à 2018, un nouveau cadre aux actions PENAP a pu être défini, limité cette fois-ci au territoire métropolitain, tout en étant articulé avec les actions PENAP départementales sur les 2 secteurs à cheval entre la métropole et le département.

Si le cadre de référence global (gouvernance, modalités d'intervention....) est identique sur l'ensemble du territoire, le programme d'actions varie en fonction des secteurs.

Le programme d'actions mis en œuvre a été débattu et partagé et adapté avec les partenaires locaux, sauf pour les secteurs de l'Est lyonnais et du Val d'Ozon pour lesquels, bien que le travail de concertation ait été réalisé, les intitulés génériques des actions, en vigueur sur l'ensemble du département du Rhône, ont été repris.

Enfin, pour la métropole ce programme est un volet territorialisé à la politique agricole adoptée en mars 2018. Cette politique agricole de la Métropole, définie après une large concertation avec la profession agricole, est organisée en 5 axes :

- des produits à plus forte valeur ajoutée et davantage consommés localement,
- la transmission des exploitations, l'installation et l'emploi,
- la préservation de l'outil de production et la diversité des exploitations présentes sur le territoire
- les pratiques agro-écologiques, levier du développement économique agricole,
- la préparation de l'avenir par le renforcement des liens avec la recherche et l'innovation et avec les acteurs de la métropole.

Protections des espaces naturels et agricoles (PENAP et autres zonages)

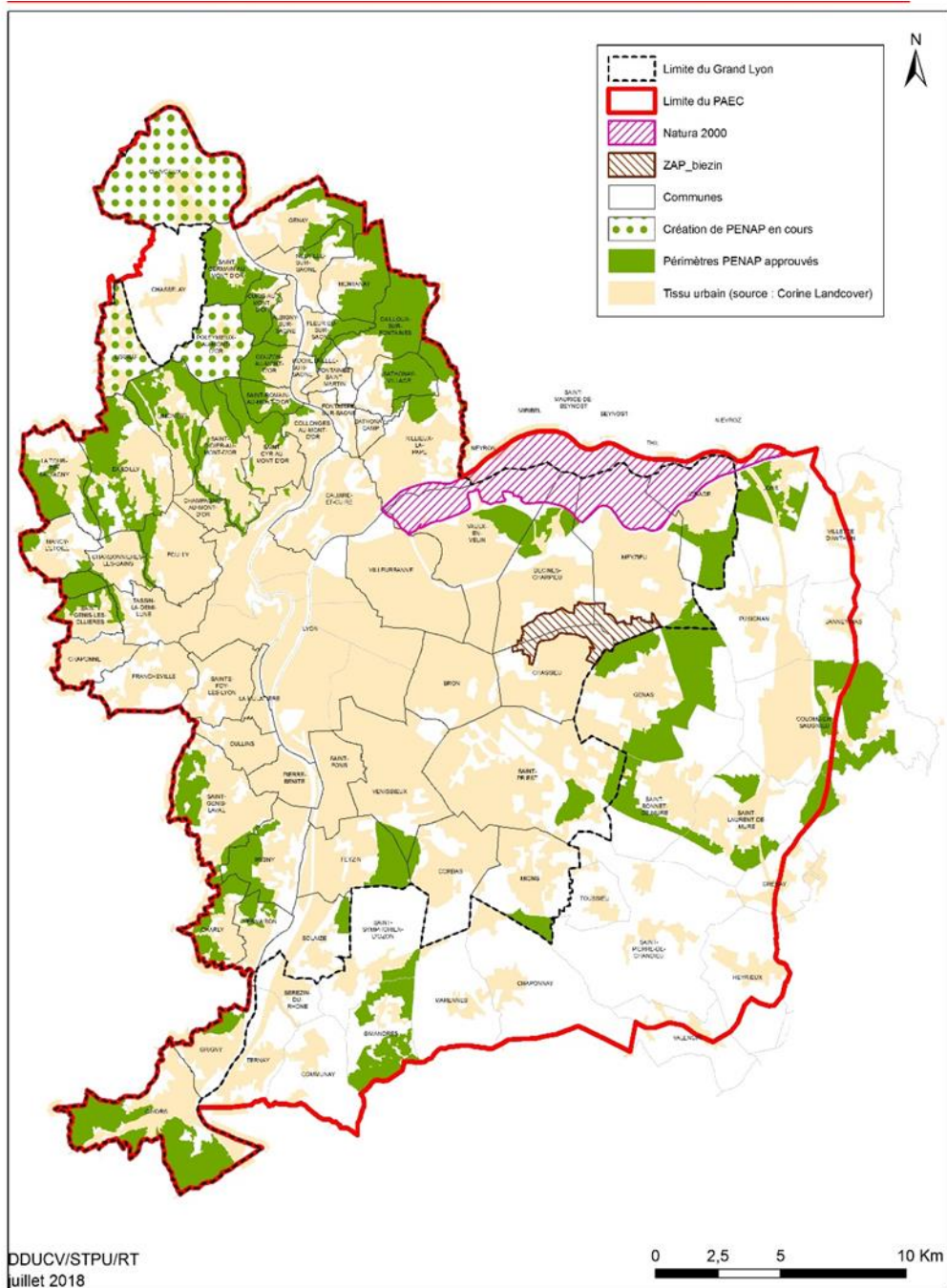


Figure 1 : Les 3/4 de la SAU métropolitaine classées en PENAP

A. Les enjeux globaux sur le territoire de l'agglomération lyonnaise

1. Une forte urbanisation dans un territoire très diversifié

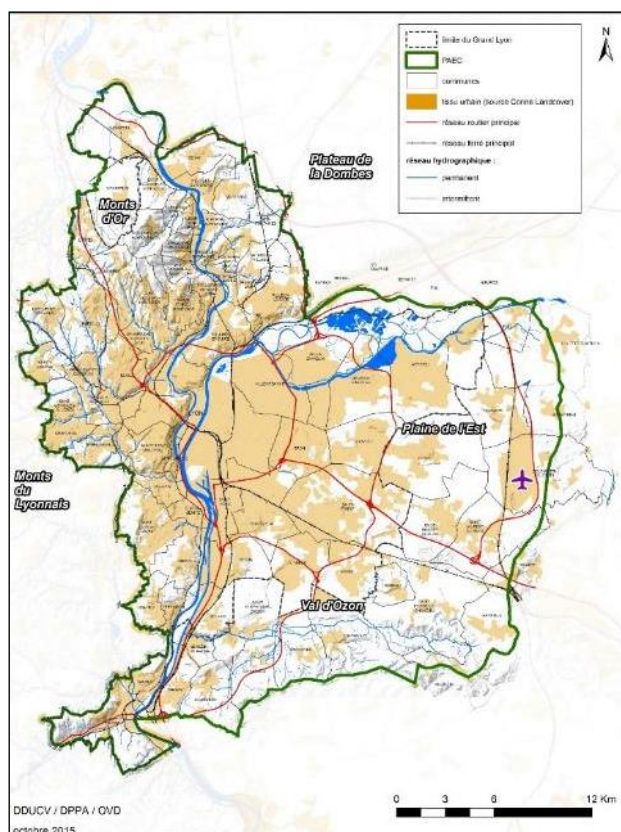
Le SCoT de l'agglomération lyonnaise concerne 74 communes qui s'étendent sur une superficie de 730 km² avec 714 300 emplois pour 1,4 millions d'habitants permanents (données 2013). Ce territoire comprend la métropole de Lyon, avec un **gradient de ruralité depuis le cœur urbain** (Lyon-Villeurbanne) aux communes de la périphérie et aux Communautés de Communes de l'Est Lyonnais et du Pays de l'Ozon (100 000 habitants à elles-deux).

Situé à un **carrefour géologique**, son relief est **façonné par le Rhône et la Saône** :

- À l'ouest, l'agglomération offre un paysage accidenté façonné par un réseau hydrographique dense. Le plateau lyonnais (300m d'altitude) s'étale au pied des monts du Lyonnais (reliefs cristallins du Massif Central). Ce replat d'érosion, légèrement incliné vers l'est, tombe brusquement sur le Rhône et au sud sur le Gier. Des milieux naturels variés contribuent fortement à la biodiversité et à un cadre de vie agréable qui attire une population aisée.

- Au nord-ouest, les mouvements lors du soulèvement des Alpes ont surélevé la couverture calcaire du Massif central, donnant son originalité au massif des Monts d'Or (classé en zone de montagne), bordé au nord par le Val d'Azergues, et qui domine le plateau du Val de Saône.

- Au nord-nord-est, le plateau argileux de la Dombes est un plateau triangulaire bordé par le Rhône et ses affluents l'Ain et la Saône qu'il domine par une côte abrupte. Le plateau du Franc Lyonnais, orienté nord-sud, est entrecoupé des ruisseaux des Torrières, des Échets, des Vosges et du Ravin orientés est-ouest qui se jettent dans la Saône et accompagnés d'une riche ripisylve.



- À l'est, le Bas-Dauphiné se termine dans la boucle du Rhône par la grande plaine de l'est lyonnais. Cette plaine, constituée d'un éventail d'anciennes vallées remplies par d'importantes nappes fluvio-glaciaires, est marquée par une absence de relief hormis de petites buttes morainiques. Cette plaine représente l'axe du développement économique de l'agglomération lyonnaise, où la première couronne comporte un espace très urbanisé alors que la deuxième couronne, de part et d'autre de la rocade, partage ses espaces entre des zones économiques, des secteurs résidentiels pavillonnaires et collectifs. Plus loin et dans les espaces résiduels, s'étendent les surfaces agricoles.

- Au sud-est, la plaine de l'est lyonnais vient buter sur les balmes viennoises, formées de moraines du quaternaire. Il s'agit d'un territoire attractif, grâce au val d'Ozon et à la vallée du Rhône, qui connaît des mutations liées à la restructuration de la vallée de la chimie vers une chimie verte.

Figure 2 : Le Rhône et la Saône structurent un territoire très urbanisé

2. Une agriculture périurbaine diversifiée avec des exploitations spécialisées qui contribuent à structurer l'armature verte de l'agglomération

Le Recensement Général Agricole (RGA) de 2010 recense **559 exploitations**. L'analyse des données d'occupation du sol de SPOT THEMA indique que les espaces agricoles occupent près de **26 000 ha** - soit **36 % de la surface du territoire de l'agglomération lyonnaise**- en précisant que les espaces naturels représentent 16 % du territoire. L'agriculture est un acteur important de la gestion des espaces naturels puisque 40 % des espaces protégés ou inventoriés pour leur fonction écologique (ZNIEFF, ENS...) sont utilisés par l'agriculture. En 2018, 36 exploitations sont certifiées en agriculture biologique ou en conversion. Ce chiffre, à la hausse, reste légèrement en deçà de la moyenne du Rhône. L'agriculture biologique est mieux représentée sur les espaces à enjeux environnementaux.

Sepal 2010

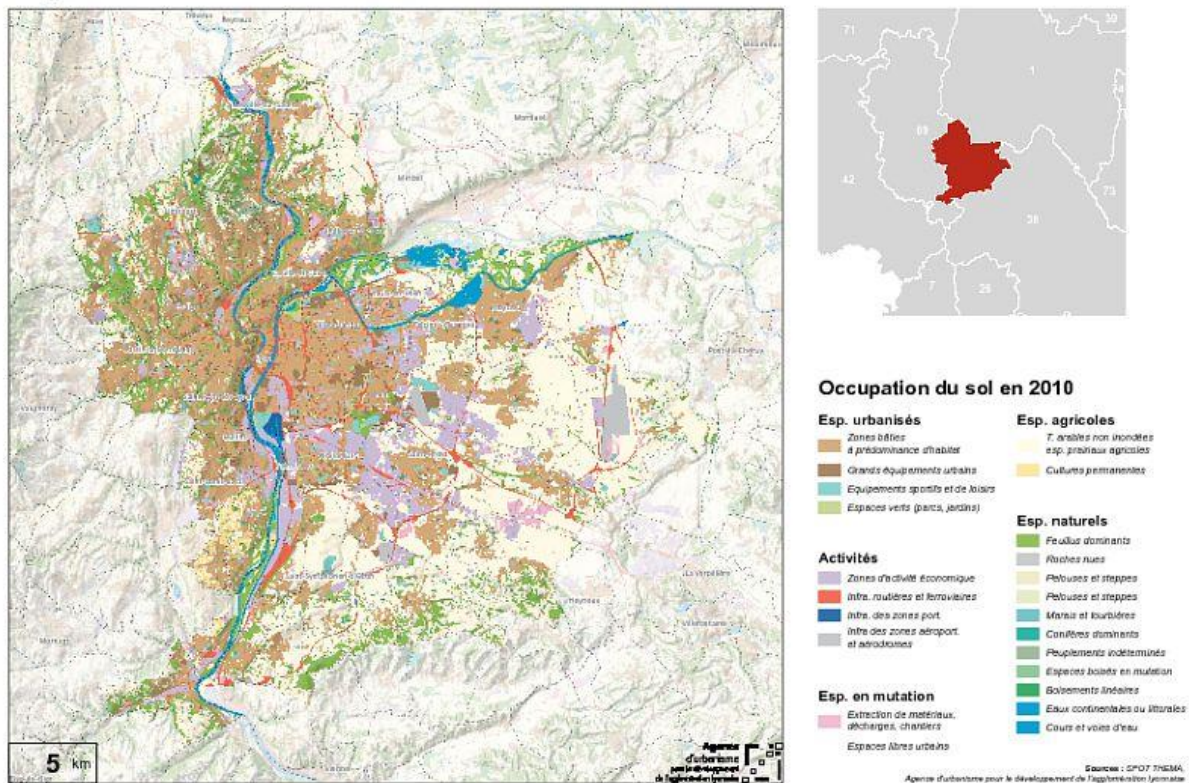
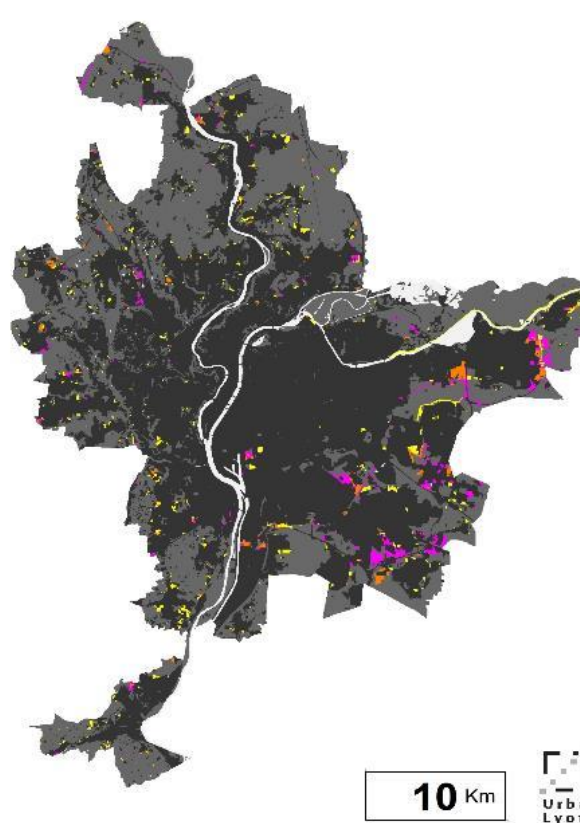


Figure 3 : Occupation du sol en 2010, 26 338 hectares d'espaces agricoles

a. Les terres et les exploitations agricoles subissent une forte pression foncière

Malgré le ralentissement du rythme de consommation du foncier de 100 ha par an entre 1990 et 2005 à 80 ha par an entre 2005 et 2015 ce rythme élevé de l'artificialisation témoigne de l'effort de maîtrise de l'étalement urbain qui reste à poursuivre, la SAU ayant diminué (-12%) plus fortement que dans le département (-8 %) et le territoire présentant plusieurs grands projets d'infrastructures pour les années à venir (contournements ferroviaire et autoroutier,...).



Evolution de l'occupation du sol entre 2000 et 2015

Evolution 2000 2015

- Esp. urbain
- Activités
- Esp. en mutation

Occupation du sol en 2000

- Tache urbaine
- Zones agricoles et naturelles
- Zones en eau

Sources : SPOT THEMA, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

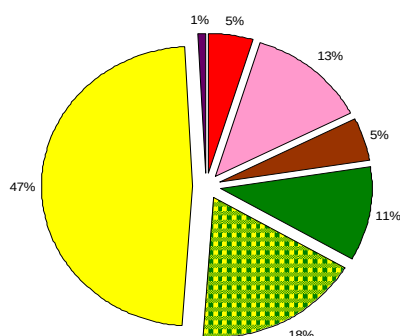
D'une autre façon, l'analyse de l'occupation du sol avec les données de télédétection de Spot Thema, montre que les espaces agricoles sont les espaces les plus fragiles face à la pression urbaine : entre 2000 et 2015, 2 288 ha ont été artificialisés sur le territoire du SCOT, dont 700 ha sur le Grand Lyon entre 2000 et 2010. (Données SPOT Thema – Agence d'Urbanisme de l'agglomération lyonnaise)

Figure 4 : Les lieux d'artificialisation sur la Métropole de Lyon entre 2000 et 2015

b. Des grandes cultures dominantes

Si les exploitations de l'agglomération lyonnaise présentent un profil assez diversifié, la majorité de la surface agricole du territoire est cultivée par des **exploitations en grandes cultures** (céréales, oléagineux et protéagineux). Celles-ci représentent **47 % des exploitations** et occupent 14 000 ha, soit **71 % de la SAU**, tandis que les exploitations en polyculture, deuxième occupation spatiale, occupent moins de 4 000 hectares. Les exploitations en grandes cultures majoritairement situées dans l'Est lyonnais bénéficient d'une **céréaliculture dynamique et structurée, sur des terrains favorables** (remembrement) **et équipés** (6 000 ha irrigables).

Répartition des exploitations selon leur orientation



Surface occupée par les différents types d'exploitation

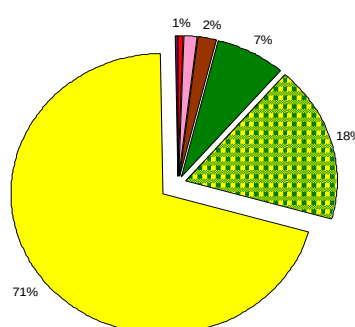


Figure 5 : Importance des grandes cultures sur l'agglomération lyonnaise

Comme ailleurs dans le département, les filières le plus en recul sont l'arboriculture et l'élevage laitier, en difficulté économique, et celles qui se maintiennent le mieux sont l'horticulture et l'élevage équin, poussées par la demande et les usages urbains.

c. De fortes disparités entre l'est et l'ouest de l'agglomération

Le secteur ouest est le plus diversifié du territoire, les espaces urbains, agricoles et naturels s'y entremêlent. Les exploitations y sont plus petites (SAU moyenne de 18 ha), de plus en plus tournées vers la vente directe et spécialisées ; la dynamique d'installation y est aujourd'hui la plus forte.

L'est de l'axe Saône-Rhône est quant à lui plus largement dédié aux grandes cultures même si des ateliers de diversification existent (semences, maraîchage, horticulture). Les exploitations y sont plus grandes (SAU moyenne de 52 ha), s'agrandissent plus vite et résistent mieux malgré un contexte de forte consommation foncière (développement économique, infrastructures).

d. Des opérateurs économiques incontournables à l'est

Les **disparités agricoles** entre l'ouest et l'est du territoire **se traduisent également au niveau de l'organisation et de la structuration des filières** :

- dans l'ouest, Terres d'Alliance est le seul opérateur économique présent, les autres acteurs sont les 6 Associations Syndicales Autorisées (ASA) d'irrigation toutes membres du Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône, 2 Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA), 4 établissements d'enseignement agricole ainsi qu'un groupe « auxiliaires de culture » regroupant des arboriculteurs. A proximité, les stations expérimentales Rhône-Alpes Information Légumes (SERAIL) et ASTREDHOR Auvergne-Rhône-Alpes - RATHO (Rhône-Alpes Technique Horticole) de Brignais accompagnent les exploitations en transferts de compétences et de techniques.

- dans l'Est lyonnais (étendu au Franc Lyonnais), tous les opérateurs locaux de la filière céréalières sont présents (le groupe Dauphinoise, le GAIC Cholat, Terres d'Alliance et les établissements Bernard) ainsi que d'autres acteurs : 5 CUMA, le Groupe d'Étude et de Développement Agricole (GEDA) de l'Ozon (43 adhérents), le Centre Régional d'Expérimentation Légumes de St-Exupéry (CREAS) des trois chambres d'agriculture de l'Ain, de l'Isère et du Rhône, une douzaine d'ASA d'irrigation membres du SMHAR (106 adhérents sur le territoire), le GIEE des Robins des champs créé par des céréaliers, ainsi que plusieurs entreprises de travaux agricoles.

L'agglomération lyonnaise est propice au **développement des circuits-courts**, on y trouve de nombreuses structures de vente de produits locaux pilotées par les agriculteurs : 7 points de vente collectifs, 129 marchés traditionnels, 7 marchés de producteurs, 11 marchés bio, de nombreux systèmes de paniers (AMAP, AlterConso, Croc Ethic,...).

e. Une nécessaire adaptation de l'agriculture au changement climatique

Après l'élaboration d'un diagnostic partagé en 2009, la Communauté urbaine a élaboré un premier plan d'action partenarial signé en 2011. Ainsi, en termes d'adaptation au changement climatique, le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) propose de **diversifier les cultures en allongeant les rotations**. En 2017, la profession agricole s'est engagée par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture du Rhône, désormais signataire du plan climat. L'amplification probable des événements pluviométriques à l'automne impose de continuer à travailler à la lutte contre l'érosion, en particulier en limitant les sols nus après céréales. En 2017, dans le cadre du PAEC de l'agglomération lyonnaise, 122 ha ont été engagés dans des mesures de lutte contre l'érosion.

Par ailleurs, le **développement des prairies et les plantations de haies** sont autant de puits de carbone à favoriser. Enfin, la perspective d'un réchauffement climatique majeur d'ici le milieu du siècle interroge la résilience des systèmes de production actuels et leur capacité à alimenter les grands lyonnais.

f. Les captages de l'est principalement caractérisés par des enjeux nitrates, alors que les ruisseaux sont surtout contaminés par des pesticides

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée fixe, pour une durée de 6 ans, les orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau afin d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Dans le cadre de son 10^{ème} programme 2013-2018, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a doublé son budget sur les enjeux prioritaires que représentent notamment la gestion quantitative de la ressource, la protection des milieux (seuils, restauration physique, zones humides), ainsi que la protection des captages d'eau potable.

Actuellement en révision, le SDAGE 2010-2015 a inscrit la **nappe de l'Est lyonnais** au statut de **réserve patrimoniale**. C'est pourquoi le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est lyonnais approuvé le 24 juillet 2009 définit une **stratégie avec une finalité particulière : la protection de la ressource en eau potable**. La nappe de l'Est est touchée par une pollution généralisée aux nitrates (teneurs largement supérieures à 25 mg/l) : les communes de l'Est lyonnais sont ainsi classées en zone vulnérable au sens du 5^{ème} programme d'actions de la directive nitrates. L'aire d'alimentation du captage d'Azieu est classé en Zone d'Actions Renforcées (ZAR) qui caractérise en Rhône-Alpes les bassins d'alimentation des captages d'eau destinée à la consommation humaine dont la teneur en nitrates est supérieure à 50 mg/l. De plus, des herbicides ont été retrouvés ponctuellement : Glyphosate, Bentazone, Métolachlore, Dichlobénil et leurs produits dérivés. L'ensemble de ces éléments a conduit le préfet du département du Rhône, après avoir délimité précisément les zones d'alimentation des captages, à définir **fin 2012 des programmes d'actions pour ces captages** figurant au SDAGE Rhône Méditerranée parmi les captages menacés par les pollutions diffuses.

Sur le nord-ouest de l'agglomération, l'étude « *Suivi de la qualité des eaux superficielles des cours d'eau non domaniaux du Grand Lyon* » réalisée pour le compte du Grand Lyon en 2012-2013 selon le référentiel et protocole du système d'évaluation de l'état des eaux sur 52 stations réparties dans 19 bassins-versants montre que ceux-ci sont **contaminés par les pesticides à un degré significatif**. Les ruisseaux des Torrières, des Échets et du Ravin, situés sur le Franc lyonnais, sont tous impactés de manière modérée à forte par une pollution aux produits phytosanitaires, d'autant que ces produits sont quantifiés de manière récurrente lors de l'ensemble des 6 campagnes de prélèvement : c'est pourquoi, pour la masse d'eau des Échets, le SDAGE préconise 3 actions visant à réduire les pesticides pour 1 recherchant à limiter les nitrates.

En 2015, avec l'ensemble de ses partenaires, la Métropole de Lyon a déposé un dossier de candidature pour la mise en place d'un Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) sur le territoire du SCoT étendu au territoire du SAGE de l'Est lyonnais.

En 2017, 70 exploitants agricoles ont engagés 1635 ha dans des mesures visant à l'amélioration de la qualité de l'eau et de la préservation de la biodiversité dans le cadre de ce PAEC.

En 2018, 5 exploitants ont engagés 243 ha supplémentaires.

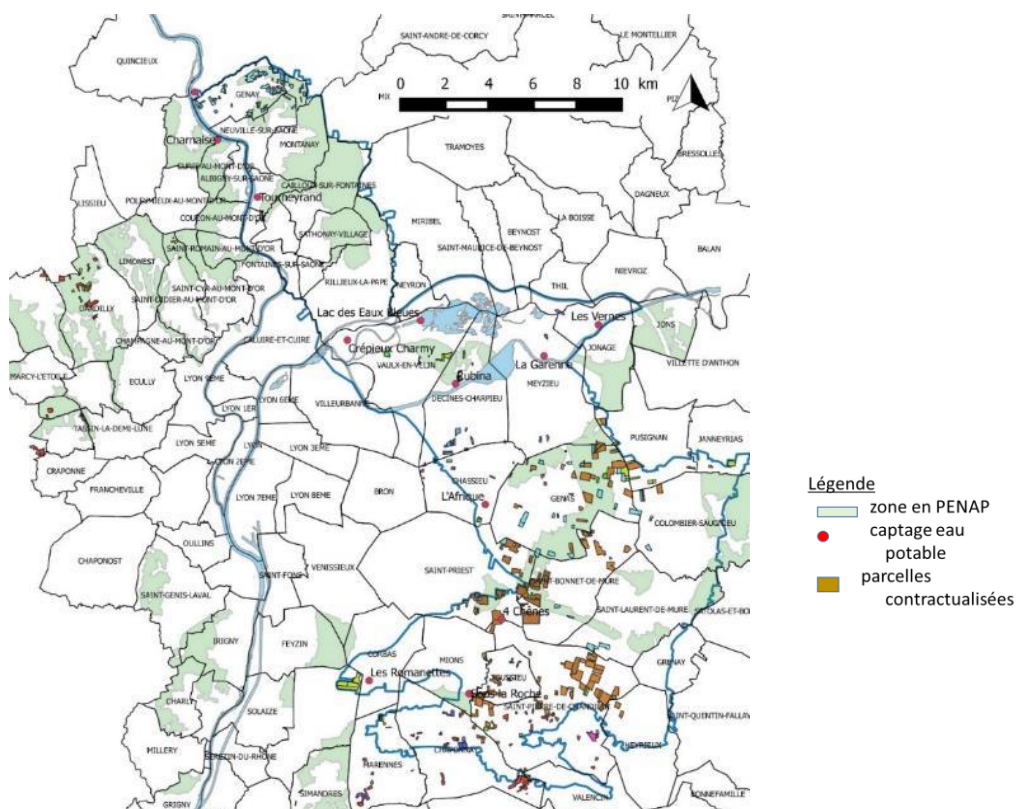
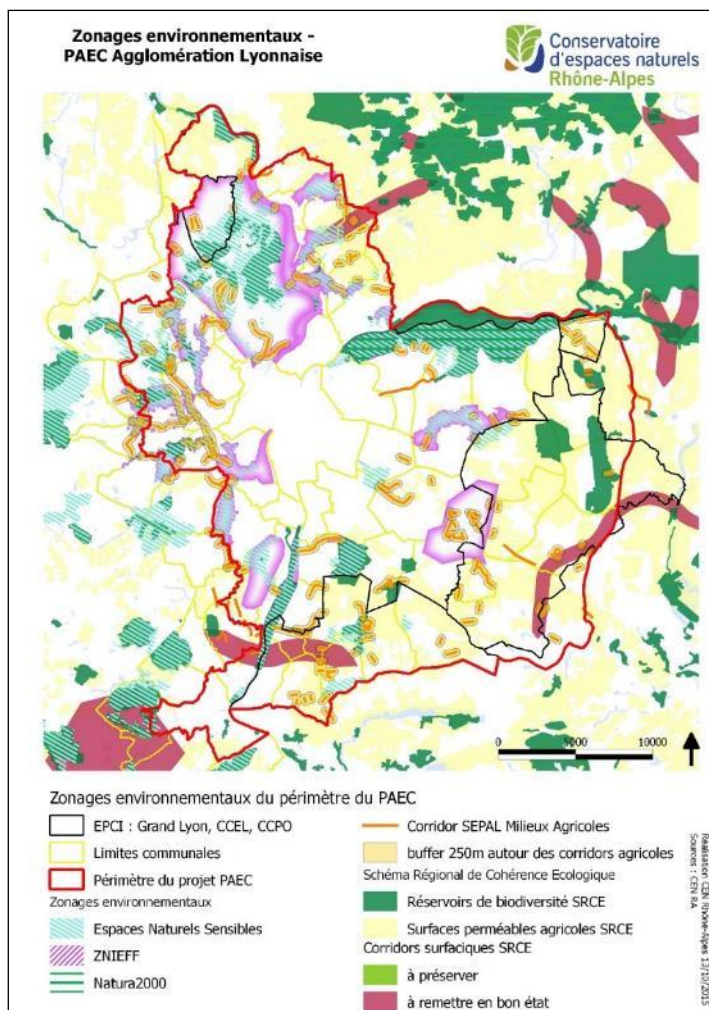


Figure 6 : Localisation des parcelles engagées dans le PAEC en 2017

g. Une mosaïque de milieux naturels à préserver

La diversité des milieux naturels et des productions agricoles a permis à une biodiversité relativement riche de s'exprimer. Cette richesse biologique, due en partie à la situation de carrefour géologique, trouve aussi sa source dans des pratiques agricoles adaptées au territoire qui ont permis le maintien d'une mosaïque de milieux et des infrastructures écologiques. Pour autant, certaines évolutions agricoles peuvent porter atteinte à la fonctionnalité des milieux : dégradation de milieux liée à l'intensification des pratiques, simplification du paysage, disparition des infrastructures agro-écologiques... L'enjeu global sur le territoire consiste donc à **maintenir une mosaïque de milieux** en prêtant une attention particulière aux prairies naturelles, en régression sur le territoire alors qu'elles assurent de nombreuses fonctions écologiques.

Afin de cibler les actions sur le territoire, il a été choisi de **préserver les continuités écologiques du territoire** en croisant les réservoirs de biodiversité et corridors du SRCE avec les espaces d'inventaires et de projets déjà en place sur le territoire.



L'étude de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise « Les continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise - Cahier technique associé à la carte poster » faite en mars 2015 pour le compte du SEPAL, a permis d'identifier très précisément des corridors agricoles à maintenir, voire à restaurer. L'animation agricole est à renforcer sur ces petites zones.

Dans le cadre d'un partenariat entre la Chambre d'agriculture, l'association Arthropologia et la métropole de Lyon, 4 km de haies ont été plantées en 2017 dans le cadre de la démarche sur l'agro-écologie.

Figure 7 : Les différents enjeux définis par les politiques environnementales sur le territoire

B. Analyse des Atouts Faiblesses Opportunités Menaces du territoire

Atouts	Faiblesses
- Politique de protection des espaces agricoles et naturels opérationnelle (PENAP - PEAN) et élaboration des PLU parallèlement à la mise en place de la trame verte et bleue - PAEC et, plus globalement, une démarche « Agro-Écologie agglomération lyonnaise » en cohérence avec les acteurs du territoire (fort engagement des agriculteurs et des opérateurs économiques) - Diversité des milieux (avec des pelouses sèches en montagne, des zones humides sur l'Ozon, zone Natura 2000 sur le Grand Parc...) - Syndicats mixtes actifs (SMMO, SIMALYM) - GEDA de l'Ozon promouvant des techniques innovantes - Agriculture diversifiée (maraîchage, arboriculture, grandes cultures, élevage...) - Bon réseau d'irrigation collectif - Bassin de consommation important - Importante dynamique de circuits de proximité (AMAP, Drive fermier, marchés de producteurs, points de vente collectifs...) - Pertinence de l'animation territoriale agricole	- Amplification des événements climatiques - Vieillesse des chefs d'exploitations et difficulté des installations - Régression de l'arboriculture et de l'élevage au profit des grandes cultures et aussi de pratiques récréatives (comme les équins de loisir) - Dégradation de la flore par les équins de loisirs (détérioration des prairies) - Peu de produits sous signe officiel de qualité (label rouge, agriculture biologique...) - Rotations limitées en grandes cultures - Dépendance de certains systèmes à la Politique Agricole Commune (pourcentage des aides dans le revenu) - Faiblesse des revenus agricoles - Accessibilité réduite à certaines parcelles - Pollutions diffuses dans la nappe de l'est, comme dans les ruisseaux de l'ouest et du Franc Lyonnais
Opportunités	Menaces
- Politique agricole de la Métropole (et l'élaboration d'une stratégie alimentaire en cours) - Volonté politique de maîtrise foncière (nouveau rétrozonage envisagé dans l'élaboration du futur PLU-H de la Métropole) - Demande locale en produits biologiques et locaux et volonté de développer un approvisionnement local de qualité dans la restauration collective - Développement d'une démarche de qualification des exploitations en partenariat avec les acteurs économiques - Forte attente des exploitants agricoles pour des filières agricoles locales rémunératrices - Volonté de différents opérateurs économiques de développer localement les légumineuses et des filières de céréales de qualité - Nombreux établissements de formation agricoles sur le territoire	- Spéculation foncière hors PENAP et en lisière des territoires PENAP - Infrastructures liées au développement économique (autoroute, Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise...) - Fonctionnalité de la trame verte (réservoirs de biodiversité, corridors...) - Diminution de la qualité agronomique des sols - Difficultés techniques à réduire les taux de nitrates dans les nappes et phénomènes érosifs entraînant une pollution des eaux superficielles par les produits phytosanitaires - Développement de la pression urbaine (qui contraindre l'activité agricole, notamment la circulation des engins agricoles) - Accès au foncier pour des jeunes hors-cadre familial (foncier agricole, bâtiments, logement) - Changement climatique - Réforme de la politique agricole commune à venir

C. Les principes du nouveau programme

Un bilan partagé du programme PSADER-PENAP avec l'ensemble des partenaires a permis de définir les bases du nouveau programme d'action PENAP en poursuivant la dynamique engagée, renforçant certains éléments, l'articulant avec les politiques métropolitaines, tout en l'adaptant pour l'ouvrir à de nouveaux projets.

1. Poursuite de la dynamique

Face à la réussite du précédent programme, les partenaires ont souhaité poursuivre le dispositif dans la concertation locale qui prévalait jusqu'à présent, notamment entre les collectivités et le monde agricole. De plus, afin d'éviter de remettre en cause une dynamique entre la définition de deux programmes d'action, il a été choisi d'inscrire ce nouveau programme dans la durée (de 2019 à 2023). En fonction d'une évaluation à mener en 2022, ce programme pourra être adapté en fonction des évolutions du contexte agricole et des milieux naturels.

2. Renforcement de certains éléments

Afin de renforcer l'impact de cette politique, les interventions seront priorisées sur les secteurs PENAP, ainsi le programme d'actions PENAP est réservé aux territoires ayant des parcelles incluses dans un secteur PENAP.

De plus, pour créer une véritable dynamique de territoire autour du dispositif, des appels à projets réguliers seront mis en place. Ils permettront de susciter des projets particuliers sur des thématiques importantes pour le territoire.

3. Articulation avec les politiques métropolitaines

La création de la métropole au 1^{er} janvier 2015 a été l'occasion, pour cette nouvelle collectivité à statut particulier de structurer son action en direction de l'agriculture. C'est ainsi que le conseil métropolitain a adopté, dans sa délibération n°2016-1111 du 21 mars 2016 un projet agro-environnemental et climatique pour l'agglomération lyonnaise (2016-2022) et, dans sa délibération n° 2018-2666 du 16 mars 2018 sa politique agricole pour la période 2018-2020. Il était donc tout naturel d'articuler ce nouveau programme PENAP avec ces différentes politiques : il s'agit ainsi d'un programme territorialisé, complémentaire à la politique agricole générale, et cohérent avec la démarche agro-environnementale sur l'agglomération lyonnaise, puisque ciblé sur les exploitations engagées en agro-écologie.

4. Adaptation du dispositif à de nouveaux projets

Le succès du précédent programme, réservé aux projets collectifs, a montré le bien-fondé de cette stratégie. Néanmoins, aujourd'hui, il a paru opportun de l'ouvrir aux investissements individuels réalisés dans le cadre collectif d'un appel à projet.

De même, le précédent dispositif avait accompagné quelques différents projets d'agriculture urbaine. Ces projets, en sensibilisant les citoyens à un approvisionnement en fruits et légumes frais, ont montré tout leur intérêt au service du développement d'une agriculture péri-urbaine, valorisant ses produits en circuits courts : ils sont donc éligibles au nouveau dispositif également.

5. Le règlement d'application

Les partenaires se sont accordés sur une règle d'éligibilité, des taux de subvention maximum ainsi que l'articulation avec les départements voisins.

a. Éligibilité

Localisation

Pour les exploitations agricoles, elles doivent exploiter une parcelle en PENAP.

Pour les communes, il est nécessaire qu'une partie de leur territoire soit inclus dans le périmètre PENAP de leur secteur pour pouvoir élargir au dispositif.

Engagement en agro-écologie

Les exploitants agricoles, ou regroupement d'exploitations, devront attester d'un engagement dans une démarche environnementale (comme en agro-écologie par exemple) à l'aide d'éléments de diagnostic (réalisé par la chambre d'agriculture ou, dans le cadre du PAEC, par le centre de développement de l'agroécologie).

Respect des principes du développement durable

Si le projet —évidemment en lien avec l'agriculture- est porté par une association ou une commune, il devra démontrer qu'il respecte les principes du développement durable.

b. Subvention

Pour les investissements, le taux de subvention est fixé au maximum à :

- 60 % pour les projets collectifs des exploitants agricoles,
- 40 % dans tous les autres cas (projets individuels d'exploitants en réponse à un appel à projet collectif, projets portés par une commune ou une association).

Pour les études de faisabilité, le taux d'aide maximum est maintenu à 80 %

c. Articulation avec les départements voisins

Pour les projets collectifs portés par des agriculteurs dont les sièges ne sont pas tous sur le territoire de la Métropole, la participation financière de la Métropole sera calculée au prorata du nombre d'exploitations dont le siège est dans la Métropole.

Des échanges d'informations réguliers sont prévus entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon sur les projets déposés.

D. Gouvernance

1. Consolider une culture commune acquise pendant le précédent programme en associant les partenaires à l'étude des dossiers

Une instance de concertation technique a été mise en place dans le cadre de la discussion engagée pour la construction du projet. Il est proposé de la maintenir. Cette instance est composée :

- des collectivités (Métropole de Lyon, CCEL, CCPO et Département du Rhône)
- du SEPAL,
- des services de l'État (DDT 69)
- de la profession agricole (chambre d'agriculture du Rhône).

La région Auvergne Rhône-Alpes- participera à ce comité technique afin de l'accompagner au mieux dans l'orientation des projets : Plan de Développement Rural Rhône-Alpes (PDR-RA) ou autre.

Cette instance assurera l'instruction technique des projets.

2. Un comité de pilotage composé d'élus métropolitains

Une fois l'instruction réalisée par l'instance de concertation technique, un comité de pilotage, composé d'élus métropolitains, membre du COA, se réunira une fois par trimestre pour décider de la suite donnée à chaque dossier.

L'ensemble des membres de l'instance de concertation technique sera invité à titre consultatif à participer aux réunions de ce comité de pilotage.

3. Un comité métropolitain d'orientation agricole associant les élus agricoles

Un comité métropolitain d'orientation agricole, réunissant les élus de la chambre d'agriculture aux membres du comité de pilotage, se réunira au minimum une fois par an afin d'effectuer le bilan de l'année passée et de fixer les objectifs stratégiques de l'année à venir.

4. Les groupes territoriaux

Les groupes territoriaux correspondant à chaque secteur PENAP seront mobilisés pour maintenir la dynamique sur le territoire, mais aussi pour accompagner la réalisation du bilan du programme d'actions et participer à la définition de ses évolutions.

E. Les enjeux du secteur des plateaux arboricoles : Accompagner les agriculteurs dans la valorisation de l'espace pour mieux répondre aux attentes sociétales (alimentation, santé,...)

Ce secteur situé en rive droite du Rhône présente une géographie de plateaux orientés sud-ouest et entrecoupés de vallons. De ce fait et de par les caractéristiques agronomiques des sols, le territoire des communes de Charly, Irigny, Vernaison, Grigny et Saint Genis Laval est adapté à l'arboriculture. Il regroupe ainsi plus des deux tiers des vergers et des exploitations arboricoles de l'agglomération : 19% du secteur est en culture permanente, soit 184 ha sur les 944 ha de Surface Agricole Utilisée. Le territoire de Givors et les balmes du plateau de Saint Genis Laval, secteurs plus propices aux phénomènes d'érosion, sont plus adaptés à l'élevage et à la polyculture élevage.

Il concentre aussi la grande majorité des friches agricoles à cause des effets cumulés sur l'arboriculture de la crise fruitière et de la forte rétention foncière exercée par les propriétaires.

On observe une pression foncière liée au développement des chevaux de loisirs. Globalement l'agriculture reste dynamique, portée par des exploitants qui développent divers projets en circuits courts comme en circuits longs.

Face à ce diagnostic, l'objectif du programme sur ce territoire consiste à accompagner la profession dans la valorisation de l'espace pour permettre son adaptation aux nouvelles attentes de la société, en termes d'alimentation comme de santé. Il s'agit donc de :

- soutenir les systèmes agricoles dans leur adaptation à l'évolution de la société en :
 - accompagnant la profession dans la communication sur l'évolution de ses pratiques,
 - promouvant les circuits courts et de proximité avec l'appui de la collectivité et de la restauration collective,
 - développant les actions de pédagogie à la ferme,
 - promouvant la mise en place de réservoirs de biodiversité (haies, bandes fleuries...),
 - encourager l'adaptation au changement climatique (variétés, irrigation ...)
- encourager la valorisation de l'espace, y compris par l'installation en :
 - favorisant l'accès au foncier par les agriculteurs en créant des unités foncières par la mobilisation des friches, l'acquisition foncière par les collectivités, en communiquant sur les PENAP...
 - encourageant l'installation hors cadre familial (formation initiale et continue).

F. Les objectifs et les fiches actions

Orientation n° 1 : Pérenniser la destination agricole du foncier

Priorité des territoires

Niveau 1 : priorité majeure

- ☐ Vallons de l'Ouest
- ☐ Plateaux du sud ouest
- ☐ Plaine Monts d'Or
- ☐ Ozon et balmes viennoises

Niveau 2 : priorité élevée

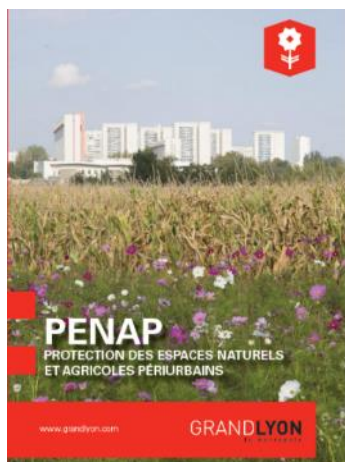
- ☐ Franc lyonnais
- ☐ Plaine de l'Est lyonnais

Niveau 3 : priorité normale

- ☐ Milieu urbain

Acteurs potentiels

- Collectivités locales
- SAFER, EPORA, Terres de Lien
- Chambre d'agriculture,
- Porteur de projet collectif ou individuel (agriculteurs, propriétaires,...)



Plaque d'information sur les PENAP



Chèvrerie intercommunale

CONTEXTE

Les espaces agricoles et naturels occupent encore près de la moitié du territoire de l'agglomération lyonnaise et sont sous la pression des projets d'aménagement qui contraignent l'activité agricole. Il est donc indispensable de préserver le foncier agricole que ce soit pour limiter l'artificialisation mais aussi en atténuer les effets : la mobilisation de l'ensemble des acteurs est incontournable.

OBJECTIFS

- Protéger les espaces agricoles (documents d'urbanisme, PENAP,...)
- Garantir une visibilité à moyen et long terme sur l'évolution du foncier
- Définir et mettre en place une stratégie foncière volontariste
- Associer les agriculteurs aux réflexions et projets fonciers
- Optimiser l'utilisation des parcelles à destination agricole
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la problématique foncière

OUTILS MOBILISABLES

Valoriser la démarche PENAP en communiquant sur cet outil (plaquette à destination des propriétaires fonciers, information des élus, articles grand public,...), et en accompagnant les collectivités qui souhaitent inscrire de nouveaux périmètres,...

Renforcer la concertation avec le monde agricole en associant les agriculteurs aux projets d'aménagement, à l'élaboration des documents d'urbanisme ou à toute réflexion en lien (circulation, compensation,...).

Mettre en place une stratégie foncière qui nécessite une veille foncière à l'échelle de l'ensemble du territoire et la définition de priorités en fonction des enjeux et de la connaissance des opportunités locales.

Lutter contre le morcellement parcellaire par de l'animation foncière, des échanges parcellaires, de l'aide au regroupement foncier ou la prise en charge des frais de notaire.

Promouvoir le bail rural pour sécuriser les agriculteurs locataires en sensibilisant les propriétaires privés et publics et en incitant financièrement ceux qui l'utilisent.

Intervenir sur le foncier bâti et/ou non bâti par une intervention directe (droit de préemption PENAP, portage, acquisition à l'amiable,...) ou en soutenant financièrement les projets portés par d'autres (commune, syndicats mixtes, Terres de lien,...).

Remettre en valeur les terres en friche ou sous exploitées en sensibilisant les propriétaires privés et publics, en aidant les propriétaires à la remise en état (prise en charge des travaux) ou, encore, par des actions plus volontaristes comme la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestation sous exploitées.

Orientation n° 2 : Renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice

Priorité des territoires

Niveau 1 : priorité majeure

- ☐ Ozon et balmes viennoises
- ☐ Plaine de l'Est lyonnais

Niveau 2 : priorité élevée

- ☐ Franc lyonnais
- ☐ Milieu urbain
- ☐ Plaine Monts d'Or
- ☐ Plateaux du sud-ouest
- ☐ Vallons de l'Ouest

Niveau 3 : priorité normale

Acteurs potentiels

- Collectivités locales
- Organismes de développement agricole (chambre d'agriculture, ARDAB...)
- Organisations économiques agricoles (coopératives, négoce)
- Entreprises
- Associations
- Porteurs de projet collectif ou individuel



Point de vente collectif



Filière locale « légumes secs »

CONTEXTE

Dans un contexte d'éloignement de la consommation de la production locale (dans un rayon de 50 km autour de Lyon, seuls 4,6 % de la consommation sont produits localement) et de baisse continue de la valeur ajoutée sur les exploitations agricoles (en particulier les productions céréalières particulièrement touchées ces dernières années), le renforcement de l'ancrage territorial de l'activité agricole est un élément essentiel au développement d'une agriculture rémunératrice, produisant des produits de qualité et respectueuse de l'environnement.

OBJECTIFS

- Développer la valeur ajoutée des exploitations agricoles
- Favoriser la consommation locale des productions locales
- Renforcer les liens entre la production agricole et son environnement local (habitants, élus, entreprises...) aussi bien d'un point de vue économique (circuits de proximité,...) que d'un point de vue environnemental (pratiques agro-écologiques)
- Accompagner les exploitants dans l'optimisation de leur système de production
- Développer l'innovation et le développement de filières locales

OUTILS MOBILISABLES

Développer les circuits courts et de proximité en favorisant un approvisionnement local de qualité de la restauration collective (scolaire comme d'entreprise), en accompagnant un développement équilibré des projets, de commercialisation par le biais des marchés de plein air, des points de vente, des drives, en formant les exploitants agricoles à la commercialisation...

Favoriser de nouvelles filières et de nouveaux produits en favorisant l'innovation (productions, produits, filières, débouchés...), en encourageant les outils de transformation (individuels ou collectifs), en promouvant les produits et les producteurs locaux

Faire de l'agroécologie un levier de développement économique en encourageant les pratiques agroécologiques (appui technique, aide à l'investissement) comme l'agriculture biologique, les techniques culturales simplifiées ou la certification à Haute Valeur Environnementale, en facilitant l'adaptation au changement climatique (variétés, raisonnement de l'irrigation...).

Développer les compétences des chefs d'exploitation et des salariés agricoles afin d'améliorer l'organisation du travail sur les exploitations, de favoriser l'échange d'expérience et la mise en réseau, de développer la formation des agriculteurs et des salariés...

Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux circuits de proximité : les collectivités et entreprises (accompagner l'approvisionnement local en restauration collective,...) et les consommateurs (guide des marchés locaux, éducation à l'alimentation...).

Orientation n° 3 : Encourager le renouvellement des exploitations et favoriser la transmission des bâtiments

Priorité des territoires

Niveau 1 : priorité majeure

- ☐ Ozon et balmes viennoises

Niveau 2 : priorité élevée

- ☐ Plateaux du sud-ouest
- ☐ Vallons de l'Ouest

Niveau 3 : priorité normale

- ☐ Franc lyonnais
- ☐ Milieu urbain
- ☐ Plaine Monts d'Or
- ☐ Plaine de l'Est lyonnais

Acteurs potentiels

- Porteurs de projet, cédants potentiels,...
- Collectivités locales
- Chambre d'agriculture
- ADDEAR, Terre de Liens
- SAFER
- Bailleurs sociaux
- Organismes de formation



Installation de maraîchers, Terre du Velin



Rencontre cédants-repreneurs

CONTEXTE

Sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, le vieillissement de la population agricole est particulièrement marqué : un tiers des chefs d'exploitation a plus de 60 ans et seulement 10 % ont moins de 40 ans.

Le contexte périurbain (rareté du foncier, coût de l'immobilier, difficultés de déplacement, morcellement du parcellaire,...) complexifie plus qu'ailleurs la transmission et la création de nouvelles exploitations agricoles alors que justement, de nombreux candidats non issus du monde agricole souhaitent s'installer. Le renouvellement des générations en agriculture reste donc un sujet stratégique qui nécessite une politique volontariste des collectivités et l'implication de tous les acteurs.

OBJECTIFS

- Sensibiliser et inciter les cédants à transmettre leur exploitation
- Inciter et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs
- Accompagner la création de nouvelles exploitations
- Faire de l'installation une priorité pour l'ensemble des acteurs du territoire

OUTILS MOBILISABLES

Faciliter l'implication de tous les acteurs en diffusant de l'information (plaquette « installation / transmission : contacts et actions possibles », bureau technique de l'installation,...) et en valorisant le métier d'agriculteur (interventions, ...).

Informers les cédants sur l'intérêt de transmettre leur exploitation en communiquant sur les outils existants (Répertoire Départ Installation, Point Accueil Transmission, ...), en organisant des réunions d'information (réunion « bien préparer sa retraite et envisager sa transmission »,...), par un accompagnement individuel des cédants potentiels (+ de 55 ans).

Inciter la transmission des exploitations en facilitant la rencontre entre cédants et repreneurs (journée « cédants / repreneurs », café installation, « ferme-dating »,...), leur mise en relation et leur accompagnement et la transmission de l'outil de production (aide au bail, aide à la vente ou la location des bâtiments techniques et du logement,...).

Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs en favorisant l'accès des candidats au foncier (outils décrits dans l'enjeu n°1 « pérenniser la destination agricole du foncier ») et au logement (logement social, logement de fonction,...) en accompagnant les démarches territoriales (ferme communale, hameau agricole, mise en place baux ruraux,...) et en développant des espaces tests agricoles sur le territoire ou à proximité.

Orientation n° 4 : Préserver et restaurer les continuités écologiques

Priorité des territoires

Niveau 1 : priorité majeure

- ☐ Plaine de l'Est lyonnais
- ☐ Plaine Monts d'Or
- ☐ Ozon et balnes viennoises
- ☐ Vallons de l'Ouest

Niveau 2 : priorité élevée

- ☒ **Plateaux du sud-ouest**
- ☐ Milieu urbain
- ☐ Franc lyonnais

Niveau 3 : priorité normale

Acteurs potentiels

- Collectivités locales
- Associations Naturalistes (LPO, Arthropologia, FRAPNA, ...)
- Chambre d'agriculture
- Fédération de chasse



Plantation d'une haie sur une exploitation agricole



Plan de sauvegarde de l'œdicnème criard

CONTEXTE

Le territoire de l'agglomération lyonnaise présente d'importants enjeux environnementaux et paysagers. Il bénéficie d'une diversité d'espaces naturels de qualité qui constituent sa trame verte.

Le principe de la nécessaire préservation de la trame verte et de son caractère continu est inscrit dans les différents documents d'urbanismes existants sur le territoire (PLUH métropolitain, SCOT de l'agglomération lyonnaise,...). Si cette préservation dans les documents d'urbanisme est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour assurer la pérennité de la fonctionnalité de ces espaces.

La fonctionnalité écologique de la trame verte dépend surtout de l'intégrité de sa continuité afin de maintenir et permettre les échanges entre les populations. Son renforcement, sa gestion et sa mise en valeur sont donc indispensables. En particulier dans les espaces agricoles et naturels.

Enfin l'accès au public à ces espaces de ressourcement doit permettre d'informer, de responsabiliser et de sensibiliser les acteurs à la richesse des milieux et à l'intérêt de leur préservation.

OBJECTIFS

- Promouvoir la mise en place de corridors écologiques (maintien des corridors existants et développement de nouvelles continuités)
- Renforcer la qualité des réservoirs de biodiversité
- Sensibiliser tous les acteurs à la nécessité de préserver la biodiversité

OUTILS MOBILISABLES

Inciter la création et le maintien de corridors écologiques en soutenant l'implantation et l'entretien des éléments favorables à la biodiversité (haies, bandes enherbées, mares,...), en encourageant une gestion écologique des ripisylves, des bordures de cours d'eau et de fossés et en soutenant les travaux ponctuels de faible ampleur de restauration ou d'amélioration de leur fonctionnalité.

Renforcer la qualité des réservoirs de biodiversité en développant les couverts d'intérêts faunistique et floristique, en encourageant une gestion adaptée des milieux concernés (lisières entre habitats, milieux humides) et les pratiques favorables à la faune et à la flore (retard de fauche,...) et en soutenant les travaux ponctuels de faible ampleur de restauration ou d'amélioration de leur fonctionnalité.

Communiquer sur la nécessité de préserver la biodiversité en mettant en place des actions adaptées aux différents acteurs (promeneurs, agriculteurs, donneurs d'ordre, maître d'œuvre...) : visites thématiques, expositions, manifestations, panneaux, plaquettes,...

Orientation n° 5 : Renforcer le lien entre la ville et la campagne, les citoyens et les agriculteurs

Priorité des territoires

Niveau 1 : priorité majeure

- ☐ Plaine Monts d'Or
- ☐ Milieu urbain
- ☐ Franc Lyonnais

Niveau 2 : priorité élevée

☐ Plateaux du sud-ouest

- ☐ Ozon et balmes viennoises

- ☐ Plaine de l'Est lyonnais

Niveau 3 : priorité normale

- ☐ Vallons de l'Ouest

Acteurs potentiels

- Collectivités locales
- Association de promeneurs, de chasseurs, de protection de la nature, d'activité nature,...
- Habitants, promeneurs, cyclistes, cavaliers,....
- Centres équestres
- ARDAB, le Bol, Chambre d'agriculture, associations œuvrant dans le domaine alimentaire



Plan de circulation des engins agricoles



Accueil d'une classe dans une exploitation

CONTEXTE

Dans le contexte périurbain, le monde agricole déplore des conflits d'usage récurrents avec les riverains et, plus globalement, les usagers du territoire. Les agriculteurs souhaiteraient faire connaître plus précisément leur métier, les pratiques qui y sont liées et les produits qui en sont issus.

Il est indispensable de communiquer davantage sur l'activité agricole de l'agglomération notamment afin que la population s'approprie et respecte les sites et les pratiques agricoles. Par ailleurs, les choix techniques des agriculteurs (choix d'une variété ou d'une espèce, d'un système de production, de pratiques culturales...) doivent être rattachés aux préoccupations des citoyens : alimentation (qualité des produits), cadre de vie (ressources naturelles), patrimoine (paysage, biodiversité...).

OBJECTIFS

- Prévenir et limiter les conflits d'usage : fréquentation des espaces, circulation agricole, érosion des terres agricoles,...
- Sensibiliser et éduquer les habitants à l'alimentation
- Sensibiliser les habitants aux réalités de l'activité agricole

OUTILS MOBILISABLES

Limiter les effets de la fréquentation des espaces agricoles et naturels sur l'activité agricole (dépôts sauvages, vols, dégradation) en sensibilisant les promeneurs (plaquette, panneaux,...) et en soutenant des actions de protection (aménagements, surveillance, ramassage des dépôts,...).

Prévenir les conflits d'usage concernant l'activité agricole sur le territoire :

- Mieux prendre en compte la circulation des engins agricoles en informant les différents acteurs (élus, donneurs d'ordre, maîtres d'œuvre) et en facilitant la concertation : plan de circulation agricole, réunions préalables, diffusion d'une plaquette technique...
- Limiter les dégâts occasionnés par certaines espèces (corvidés, rats,...) par des actions de prévention et de protection...
- Maîtriser le risque de ruissellement et d'érosion par la sensibilisation, la concertation, la promotion des techniques agricoles adaptées (sans labour, agriculture de conservation,...) et la création d'infrastructures agro-écologiques (haies, remblais,...).

Informar les consommateurs sur l'alimentation en communiquant sur les modes de production, de transformation, de distribution et sur les caractéristiques des aliments (nutrition, santé,...) et en leur donnant des opportunités d'expérimenter l'acte de cultiver : jardiculture, agriculture urbaine....

Sensibiliser les urbains aux réalités de l'activité agricole (revenu agricole, entretien du paysage, normes, traitements phyto sanitaires, réglementation,...) par des supports (plaquette, panneaux,...), des rencontres (réunion d'information) et en développant l'accueil sur les exploitations (parcelles de démonstration, accueil pédagogique, fermes ouvertes.

GLOSSAIRE

AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ARDAB	Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire
ASA	Association Syndicale Autorisée
CA 69	Chambre d'agriculture du Rhône
CCEL	Communauté de communes de l'Est lyonnais
CCPO	Communauté de communes du Pays de l'Ozon
CEN-RA	Conservatoire des Espaces Naturels-Rhône Alpes
CUMA	Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
ENS	Espace Naturel Sensible
GEDA	Groupe d'Étude et de Développement Agricole
GIEE	Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental
LDTR	Loi de Développement des Territoires Ruraux
MAPTAM	Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
PCET	Plan Climat Énergie Territorial
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLU-H	Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat
PSADER	Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural
RGa	Recensement Général Agricole
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU	Surface Agricole Utile
SCoT	Schéma de Cohérence Territorial
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEPAL	Syndicat mixte d'Études et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise
SMHAR	Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône
SMPMO	Syndicat Mixte Plaines et Monts d'Or
SNB	Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
SYMALIM	Syndicat Mixte pour l'aménagement du Grand Parc Miribel Jonage
ZNIEFF	zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Tout le courrier doit être adressé à :

Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
DDUCV
Service écologie et développement durable
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
www.grandlyon.com